



AU
CŒUR
DE
L'EMPLOI

prism^lemploi
PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM



prism'emploi
LE TRAVAIL
EN **ACTION**

Regroupant plus de 600 enseignes de travail temporaire formant un réseau de 12 340 agences d'emploi sur le territoire, Prism'emploi est un acteur central du marché de l'emploi en France.

Organisation professionnelle, Prism'emploi joue un rôle déterminant dans la promotion et la représentation du travail temporaire à l'échelle nationale et européenne.



LA WORLD EMPLOYMENT CONFEDERATION :

UNE INFLUENCE MONDIALE

Confédération mondiale représentant la profession de l'emploi et du recrutement, la **World Employment Confederation** regroupe les fédérations nationales de 45 pays, dont Prism'emploi et 14 des plus grandes entreprises mondiales de services RH. Son objectif : promouvoir le rôle positif de la profession pour améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi.

MOTEUR DE L'EMPLOI

Le travail temporaire permet d'enrichir la croissance de l'économie française en emploi. Le dynamisme des agences d'emploi s'exerce sur l'ensemble du territoire où elles créent la rencontre entre entreprises et candidats. Prism'emploi assure leur promotion auprès de ses interlocuteurs : pouvoirs publics, parlement, administrations, collectivités territoriales et organismes internationaux.

L'ACTIVITÉ DES AGENCES D'EMPLOI EN 2024

744 463 emplois intérimaires
en équivalent
temps plein

95 100 recrutements
dont 62% de
cols blancs

PORTE-PAROLE INCONTOURNABLE DE LA PROFESSION

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations, des médias et des leaders d'opinion, Prism'emploi s'engage dans le débat national et européen et représente la profession :

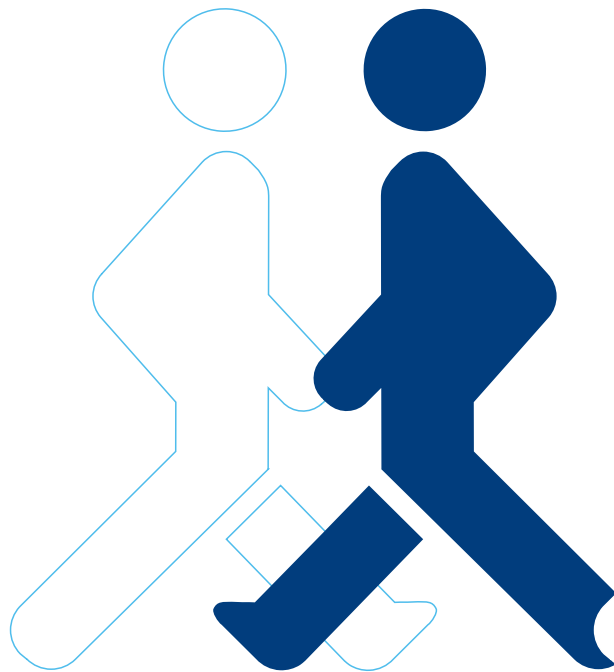
- > **en France** au sein du Medef (Mouvement des entreprises de France), de la CPME (Confédération des Petites et Moyennes entreprises) et du GPS (Groupement des Professions de Services),
- > **dans le monde** au sein de la World Employment Confederation.

PORTEUR D'INNOVATION SOCIALE

Si le travail temporaire est un moteur de la croissance économique, il est aussi mû par une volonté d'innovation sociale et d'insertion professionnelle durable. Pionnier dans la portabilité des droits, Prism'emploi a coconstruit avec les organisations syndicales de salariés de la branche, un statut social protecteur pour sécuriser le salarié intérimaire dans son parcours professionnel. Prism'emploi négocie des accords de branche dans le cadre d'un dialogue social dynamique et de qualité.

AU SERVICE DES AGENCES D'EMPLOI

Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses adhérents une information et une analyse juridique, sociale et économique en parfaite adéquation avec leurs besoins. Prism'emploi joue également un rôle de facilitateur en proposant des fournisseurs pour certaines prestations : responsabilité civile, assurance chômage des chefs d'entreprise, optimisation de fin de carrière...



L'OBSERVATOIRE DE L'INTÉRIM ET DU RECRUTEMENT :

DES HOMMES ET DES MÉTIERS

L'OIR, organisme paritaire du travail temporaire, a pour mission de réaliser des études et de produire des analyses visant à nourrir la réflexion des partenaires sociaux de la branche. Il constitue une précieuse source de données sur l'évolution du travail temporaire en France.

OBSERVATOIRE DE
L'INTÉRIM ET
DU RECRUTEMENT

UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'EFFICACITÉ TERRITORIALE

Prism'emploi anime la communauté professionnelle sur l'ensemble du territoire par les actions de ses 24 représentants régionaux. Cette proximité lui permet d'être localement le relais de la profession auprès du service public de l'emploi, des institutionnels, des administrations locales et de la presse régionale.

CHIFFRES
CLÉS



TRAVAIL TEMPORAIRE & RECRUTEMENT 2024

CHIFFRES CLÉS 2024/2025

EMPLOI

2 900 361

salariés intérimaires

744 463

intérimaires en équivalent temps plein soit

2,7 % de l'emploi salarié total

52 140

ETP en CDI intérimaire

FORMATION

3,35 %

de la masse salariale investie en formation

dont 2,67 %

Formation professionnelle

et 0,68 %

Taxe d'apprentissage

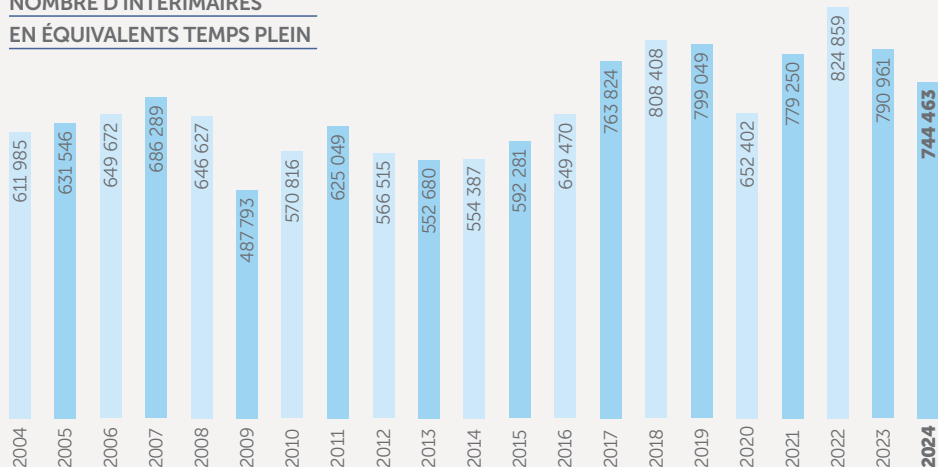
400 000

actions de formation

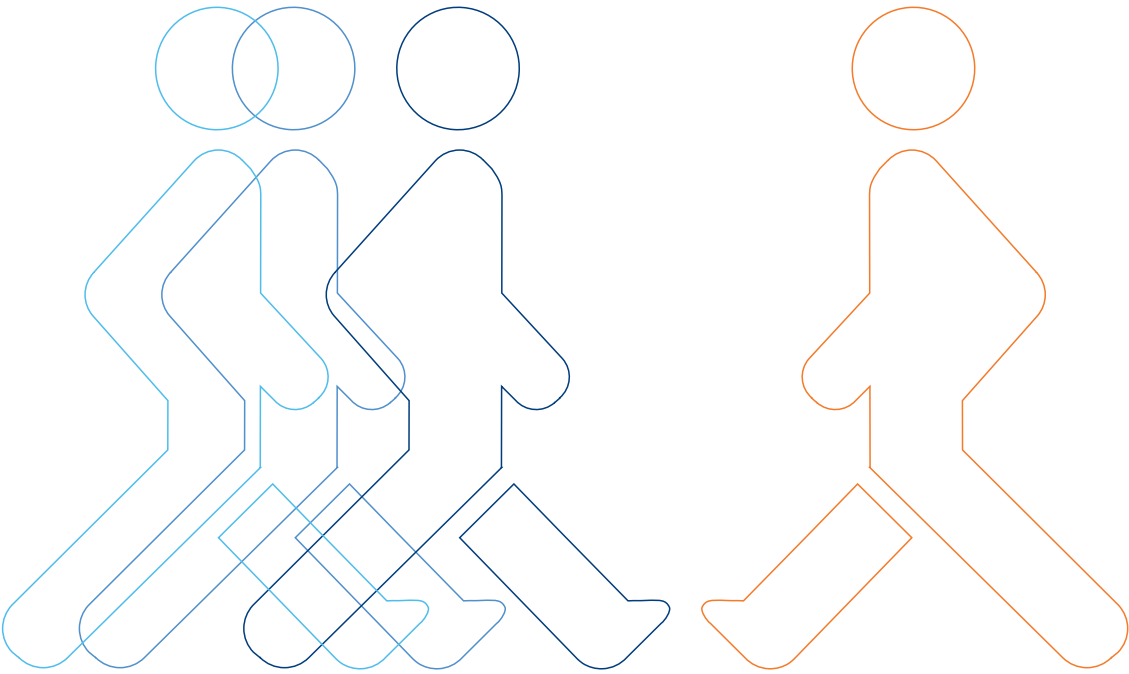
740 M

d'euros consacrés à la formation
et à l'apprentissage

NOMBRE D'INTÉRIMAIRES EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

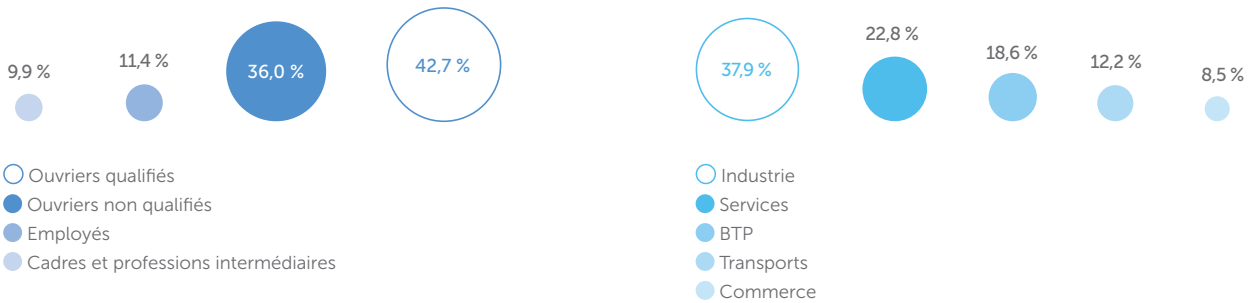


Source : DARES à partir des DSN des entreprises de travail temporaire



QUALIFICATION ET SECTEUR À FIN JUIN 2025¹

Répartition des effectifs intérimaires par catégorie socio-professionnelle et par secteur en %



¹ Source : Baromètre Prism'emploi

OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES

23 322 173

missions en 2024²

Les intérimaires sont **3 fois moins concernés** par le chômage que les salariés en CDD.

En 2024, **3 salariés intérimaires sur 4** conseilleraient à un proche en situation de recherche d'emploi d'effectuer des missions d'intérim.

FLEXISÉCURITÉ

44 530

ETP en CDI intérimaire à fin juin 2025

6,0 %

des effectifs intérimaires des agences d'emploi

² Source : Rapport de branche OIR 2024

INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT À TOUS LES ÂGES DU PARCOURS

MISSION JEUNES : PRIORITÉ AUX MOINS DE 26 ANS

Mission Jeunes est une démarche d'accompagnement global, mise en œuvre depuis plus de 10 ans de manière opérationnelle par l'OPCO de la branche, AKTO, portée par la DGEFP, Prism'emploi et l'UNML.

Son objectif : faciliter l'accès à l'emploi durable des jeunes de moins de 26 ans.

100%
des missions locales

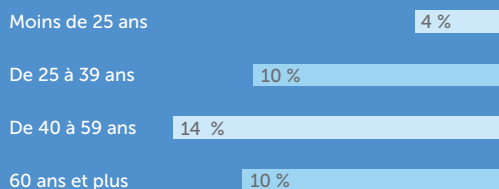
125 295
jeunes accompagnés en 10 ans

359 000
missions réalisées en 10 ans

POUR LES SALARIÉS DE PLUS DE 50 ANS,

le travail temporaire constitue un moyen de mettre en valeur leurs compétences techniques, en réponse à l'allongement de l'âge légal du départ à la retraite.

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE, DES SALARIÉS INTÉRIMAIRES TRAVAILLANT 1 200H PAR AN ET PLUS



Source : rapport de branche OIR 2024 (portant sur 2023), traitement Amnyos

Les salariés intérimaires de 40-59 ans constituent la tranche d'âge présentant la plus forte intensité d'emploi et celle pour qui le nombre moyen d'heures travaillées par an est le plus élevé (661 heures par an).

40 000 CADRES

choisissent le travail temporaire, notamment pour réaliser des projets qui leur sont confiés durant leurs missions.

EN 2024, LES AGENCES D'EMPLOI

ont une nouvelle fois joué un rôle essentiel dans l'accompagnement des salariés intérimaires, dans leur parcours professionnel, qui déclarent en recevoir les bénéfices en ce qui concerne :

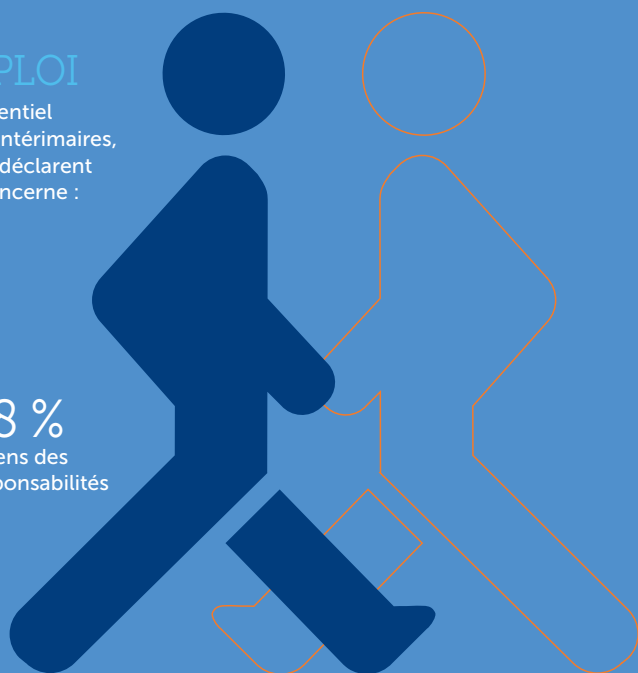
81 %
leur capacité
d'adaptation

80 %
l'acquisition
de nouvelles
compétences

77 %
l'autonomie

74 %
l'expérience
du travail
en équipe

68 %
le sens des
responsabilités



AIDES SOCIALES

ET SERVICES

POUR LES INTÉRIMAIRES

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance.



AGIR POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI

Financé par des contributions des entreprises de travail temporaire depuis 1996, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'il conçoit. En 2024, la contribution conventionnelle des entreprises de travail temporaire s'élève à 73 millions d'euros.

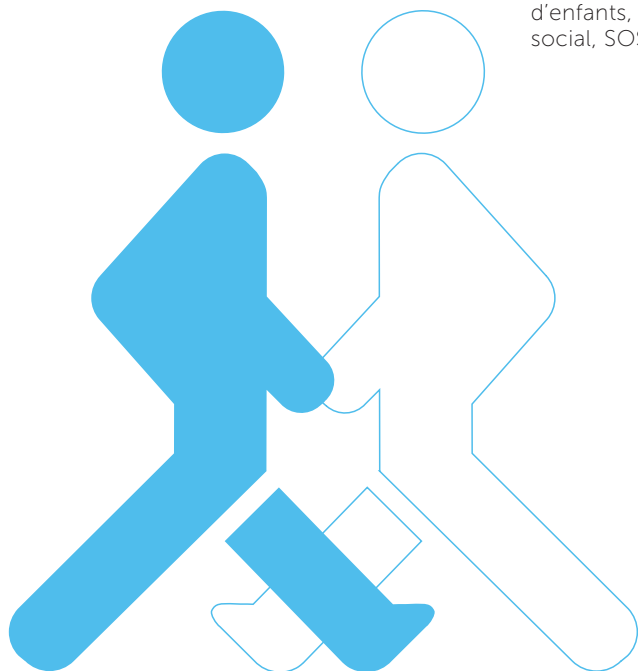


LE STATUT SOCIAL

PROTECTEUR

DU SALARIÉ INTÉRIMAIRE

Le salarié intérimaire bénéficie d'un régime de prévoyance et d'une mutuelle adaptés à son statut. Il peut bénéficier, pendant un temps, du maintien gratuit de ses garanties santé et prévoyance après la fin de mission. Il peut également solliciter l'aide du FASTT, le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire, qui apporte des aides et des services pour sécuriser ses missions et faciliter sa vie au quotidien (logement, accès au crédit, garde d'enfants, accompagnement par le service social, SOS accident du travail...).





INNOVER POUR L'EMPLOI

LE CDI INTÉRIMAIRE (CDII), UN CONCENTRÉ D'INNOVATION...

Conclu entre l'agence d'emploi et le salarié intérimaire, le CDII permet au salarié d'effectuer des missions successives, de bénéficier de formations et de congés payés, tout en étant garanti de percevoir une rémunération mensuelle minimale versée par l'agence d'emploi. Depuis son lancement en 2014, le CDII a rencontré un réel succès. En 2024, il représente un peu plus de 52 000 ETP, soit 7 % des effectifs intérimaires.

... ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE !

Le dispositif légal du CDII a été amélioré avec la signature d'un accord de branche le 11 mars 2022. Le CDII est un outil de flexibilité non coûteux pour l'assurance chômage, responsabilisant pour les entreprises utilisatrices, et favorisant l'emploi durable en répondant aux besoins en compétences des entreprises utilisatrices.

L'accord témoigne de la mobilisation de la branche pour allonger les durées d'emploi des salariés intérimaires, notamment par le développement de leurs compétences.

UNE BRANCHE AU SERVICE DE L'ÉMANCIPATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Le travail temporaire constitue, pour beaucoup, un accès vers l'emploi durable :

- > **62 %** des nouveaux entrants en 2023/2024 étaient sans emploi au moment de leur inscription en agence d'emploi ¹,
- > **25 %** des nouveaux entrants sont en CDI ou en CDD 1 à 2 ans après leur passage en intérim.
- > La proportion des demandeurs d'emploi et inactifs passe de **41 %** à l'entrée en intérim à **18 %**, 1 à 2 ans après le passage en intérim ².
- > Pour **65 %** des signataires de moins de 30 ans d'un CDII, celui-ci constitue leur premier contrat durable.
- > **60 %** des fins de CDII sont suivies d'une embauche en CDI dans l'entreprise utilisatrice (35 %) ou dans une autre entreprise (25 %) ³.

¹ Regards Croisés sur l'Intérim 2024

² Regards Croisés sur l'intérim 2025

³ Regards Croisés sur l'intérim 2024 - Etude relative au CDII



UN RÔLE DÉTERMINANT POUR L'EMPLOI

L'évolution du travail temporaire est étroitement corrélée à l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB). L'intérim joue un rôle économique majeur car il transforme en opportunité d'emploi le moindre frémissement de l'activité économique.

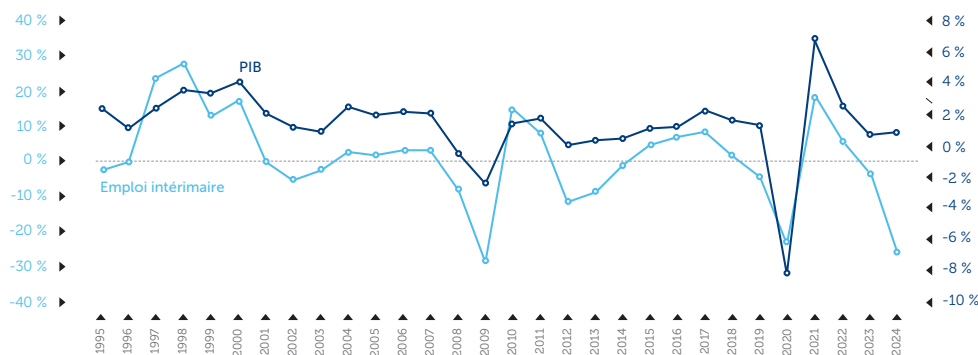
Les entreprises de travail temporaire sont en mesure de transformer une activité, même temporaire, en emplois sécurisés, dans un statut social protecteur. L'année 2020, impactée par la crise sanitaire, enregistre un effondrement du PIB de 8,0 %, niveau jamais observé depuis l'après-guerre, provoquant une chute de l'emploi intérimaire de 23,6 %.

En 2021, sous l'effet de la levée des contraintes sanitaires, le PIB s'est mécaniquement redressé (+ 7 %).

Les secteurs ayant été inégalement affectés, la réactivité des agences d'emplois a permis de redéployer massivement des compétences vers les métiers porteurs : le travail temporaire atteint un point haut en 2022 et dépasse légèrement son niveau d'avant crise.

Depuis 2023, le marché enregistre trois années de baisse consécutives et représente 2,6% de l'emploi salarié privé.

ÉVOLUTION COMPARÉE DU PIB ET DU TRAVAIL TEMPORAIRE



Sources : INSEE / Baromètre Prism'emploi

